



Tutorat Lyon Est

Année Universitaire 2023 – 2024

Unité d'Enseignement Spécialité Pharmacie

Annales classées corrigées : Module Diamant

Sujet

Question 29 – Quelles sont les deux missions du pharmacien d’officine illustrées dans la situation professionnelle décrite ci-dessous ?

M. Grégoire, 25 ans, se présente au comptoir d’une pharmacie d’officine avec une ordonnance pour son traitement (insuline) prescrit dans le cadre de la prise en charge de son diabète. Le traitement est nouveau pour lui. L’insuline sera injectée à l’aide d’un stylo. Le pharmacien lui dispense son traitement en réexpliquant les modalités d’utilisation du dispositif délivré, la posologie recommandée et les autres éléments nécessaires pour une prise en charge optimale de ce patient. Le pharmacien explique également comment il pourra éliminer ses aiguilles après avoir fait son injection.

- A. Dispensation et promotion du bon usage des médicaments et des produits de santé
- B. Permanence des soins, continuité d’accès au médicament
- C. Contribution au dispositif de sécurité sanitaire
- D. Protection de la santé publique et de l’environnement par la collecte et le traitement des déchets d’activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- E. Réalisation de préparations magistrales et officinales

Question 30 – Concernant l’éducation thérapeutique du patient atteint de diabète et le rôle du pharmacien, quelle(s) est (sont) la (les) réponse(s) exacte(s) ?

- A. Dans le diabète de type 1, l’éducation thérapeutique permet uniquement d’apprendre aux patients à s’auto-injecter l’insuline par voie sous-cutanée
- B. Le pharmacien hospitalier peut contribuer à l’éducation thérapeutique du patient atteint de diabète
- C. Le pharmacien d’officine peut contribuer à l’éducation thérapeutique du patient atteint de diabète
- D. Il est possible d’utiliser des outils de pédagogies pour aider les patients à acquérir des compétences dans le cadre de l’éducation thérapeutique
- E. Il n’est pas utile d’impliquer la famille dans la démarche éducative dans le cadre du diabète de type 1

Question 31 – Concernant les missions du pharmacien dans l’industrie, quelle(s) est (sont) la (les) réponse(s) exacte(s) ?

- A. Le responsable « market access » rédige les autorisations de mise sur le marché
- B. Le chargé d’affaires réglementaires négocie le prix du médicament
- C. Le responsable de production recueille les effets indésirables du médicament
- D. L’attaché de recherche clinique peut travailler en contact avec les patients
- E. Le chargé de recherche assure la distribution des médicaments

Question – 32 Parmi les propositions suivantes, laquelle (lesquelles) correspond(ent) à la phase post-analytique dans un laboratoire de biologie médicale ?

- A. Analyse de la conformité du choix du tube adapté pour l'analyse d'un paramètre biologique donné.
- B. Prestation de conseil sur le choix d'un examen de biologie médicale.
- C. Choix d'une technique d'analyse en fonction de ses performances.
- D. Formation du personnel de laboratoire.
- E. Interprétation du bilan biologique.

Question 17

Parmi les propositions suivantes, laquelle (lesquelles) correspond(ent) à la phase post-analytique dans un laboratoire de biologie médicale :

- A. Choix du tube adapté pour l'analyse d'un paramètre biologique donné
- B. Interprétation du bilan biologique
- C. Suivi des résultats de contrôle de qualité interne
- D. Enregistrement de l'identité du patient et de l'analyse à réaliser
- E. Prestation de conseil sur le choix d'une thérapeutique adaptée

Question 18

Concernant les pharmaciens dans l'industrie pharmaceutique, quelle(s) est (sont) la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A. Les chargés d'affaires réglementaires négocient le prix des médicaments
- B. Les responsables « market access » rédigent les dossiers d'AMM
- C. Les chargés d'information médicale prescrivent des médicaments aux patients
- D. Les chargés de développement pré-clinique réalisent des essais sur des animaux
- E. Les responsables de formulation peuvent intervenir dans le développement des procédés de fabrication des substances actives

Question 29

M. Léonard se présente au comptoir d'une pharmacie d'officine. En effet, voilà quelques jours qu'il souffre d'une toux irritative, gênante, mais sans fièvre. Il demande conseil au (à la) pharmacien(ne) sur la conduite à tenir par rapport à cette situation. Parmi les propositions suivantes, quelle est celle qui décrit la mission du (de la) pharmacien(ne) d'officine illustrée dans la situation professionnelle décrite ici :

- A. Dispensation et promotion du bon usage des médicaments et des produits de santé.
- B. Promotion de la santé, de la prévention et du dépistage.
- C. Contribution aux dispositifs de sécurité sanitaire.
- D. Protection de la santé publique et de l'environnement par la collecte des traitements et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).
- E. Réalisation de préparations magistrales et officinales.

Question 30

Concernant l'éducation thérapeutique du patient, dans le cadre d'un diabète de type 1, quelle(s) est (sont) la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A. L'équipe éducative d'un programme d'éducation thérapeutique dans le diabète de type 1 peut être constituée de médecins, pharmacien(ne)s, infirmier(e)s et diététicien(n)es.
- B. Elle a pour objectif de former les infirmier(e)s à injecter l'insuline par voie sous-cutanée.
- C. Elle a pour objectif de réduire la survenue de complications chroniques du diabète de type 1.
- D. Elle a pour objectif de rendre le patient autonome dans l'adaptation de son traitement par insuline aux variations de l'alimentation.
- E. Elle a pour objectif de rendre les parents autonomes dans l'interprétation des résultats de glycémie de leur enfant.

Question 31

Parmi les propositions suivantes, laquelle (lesquelles) relève(nt) des missions du (de la) pharmacien(ne) biologiste médicale :

- A. Il (elle) est responsable de la formation médicale du personnel de laboratoire.
- B. Il (elle) choisit les méthodes d'analyse les plus adaptées pour un paramètre biologique donné.
- C. Il (elle) est responsable de la réalisation du prélèvement.
- D. Il (elle) choisit les analyses à réaliser pour répondre à l'hypothèse diagnostique.
- E. Il (elle) guide le médecin dans le choix des analyses complémentaires.

Question 32

Concernant le cycle de vie du médicament, quelle(s) est (sont) la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A. Au cours du développement, des médicaments expérimentaux sont produits et commercialisés.
- B. Le développement analytique permet de mettre au point des méthodes de contrôle de la substance active.
- C. La bioproduction de la substance active se réalise en respectant les bonnes pratiques de fabrication.
- D. Le grossiste répartiteur assure la distribution des médicaments dont il est propriétaire.
- E. L'autorisation de mise sur le marché est délivrée par les CEPS.

Question 27

À propos du pharmacien-ne en officine, parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ?

- A. Il peut poser un diagnostic.
- B. Il ne doit pas contrôler les facteurs de risque du patient lors d'une dispensation.
- C. Il n'y a pas d'obligation à tracer les délivrances de médicaments sans ordonnance.
- D. Lors d'une dispensation sur ordonnance, il n'est pas nécessaire qu'il rappelle les posologies au patient.
- E. Afin de s'assurer de la bonne observance du patient, il peut construire un plan de posologie et le lui remettre.

Question 28

A propos de l'activité en biologie médicale, parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ?

- A. Les examens de biologie médicale sont exclusivement réalisés dans des laboratoires privés de biologie médicale.
- B. Les laboratoires de biologie médicale privés sont majoritairement organisés sous la forme de groupement.
- C. Le/la biologiste médical.e responsable d'un laboratoire de biologie médicale n'a pas d'obligation de mise en place de la formation continue du personnel médical (DPC).
- D. Lors de la phase analytique, le/la biologiste médical.e est responsable du choix et de la validation des méthodes de dosage mises en place dans son laboratoire.
- E. Le/la biologiste médical.e est responsable de la mise en place du système d'assurance qualité qui permet de garantir la fiabilité des résultats rendus.

Question 29

A propos du rôle du pharmacien hospitalier, parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ?

- A. Il peut être impliqué dans l'éducation thérapeutique du patient.
- B. Il n'a pas la possibilité de dispenser des conseils de bon usage du médicament aux patients directement.
- C. Le médicament est le seul produit de santé qu'il gère.
- D. Il exerce ses activités en collaboration avec les autres professionnels de santé impliqués.
- E. Il peut émettre une intervention pharmaceutique à destination du médecin s'il a identifié un problème lié à la thérapeutique sur la prescription d'un patient hospitalisé.